



# Site N2000 FR5402009 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents

## Evaluation de la valeur écosystémique des prairies, état initial

### -Rapport de synthèse-



Préserver

Protéger

Eduquer



LPO France Mars 2022



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



# Site N2000 FR5402009 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents

## Evaluation de la valeur écosystémique des prairies, état initial

### -Rapport de synthèse-

LPO France Mars 2022

#### Relevés de terrain :

Benjamin Besse (LPO France), Valentin Cornet (LPO France), Thibault Lefort,  
Céline Pagot (Charente-Nature), David Suarez (Charente Nature)

#### Rédaction :

Thibault Lefort (LPO France)

#### SIG :

Benjamin Besse, Thibault Lefort

#### Ont également participé au suivi et à l'organisation de l'étude :

Romain Bissot (CBNSA), Eric Brugel (LPO France), Laurence Caud (LPO France),  
Guillaume Planche (LPO France)

Crédit photographique du rapport: T. Lefort, photo de couverture : une prairie pâturée à Jarnac en 2021, Champ Buzin



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



## Table des matières

1 Contexte .....	1
2 Méthode.....	1
3 Etat des connaissances.....	4
4 Relevés de terrain.....	5
5 Résultats .....	5
5.1 Bilan à la parcelle.....	6
5.2 Résultats floristiques .....	8
5.2.1 Exemples de prairies « IVE faible ».....	8
5.2.2 Exemples de prairies « IVE très élevé ».....	10
5.2.3 Evaluation de l'état de conservation.....	13
5.2.4 La flore patrimoniale .....	14
6 Exemple de gestion conservatoire sur les parcelles de Champ Buzin à Jarnac.....	16
7 Bilan et commentaires.....	17
Bibliographie.....	19
Annexe 1 : fiche de terrain .....	20
Annexe 2 : autorisation d'accès aux parcelles .....	21

## Table des cartes, photos et tableaux

Carte 1 : IVE des prairies de Champ Buzin.....	16
Photo 1 : prairie TL0906-2 au sud de Bassac.....	8
Photo 2 : prairie PPC13 au nord-est de Saint-Trojan .....	9
Photo 3 : prairie PPC32 de Champ Buzin à Jarnac.....	10
Photo 4 : <i>Trifolium patens</i> .....	14
Photo 5 : <i>Cyperus longus</i> .....	15
Photo 6 : <i>Fritillaria meleagris</i> .....	15
Tableau 1 : relevés sur le <i>Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis</i> .....	12

## 1 Contexte

Le site N2000 FR5402009 de la Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents se situe dans les départements de la Charente (99%) et de la Charente-Maritime (1%). Au sein du lit majeur de la Charente et de ses affluents, il est parcouru de cours d'eau alimentant une mosaïque de milieux forestiers, de parcelles agricoles, de prairies, de cariçaies et de mégaphorbiaies. Sa surface est de 5 373 hectares.

Le projet porte sur l'étude des milieux prairiaux de ce site. Toutes les parcelles de prairies permanentes, c'est-à-dire installées depuis au moins 5 années sans retournement du sol selon la définition agronomique, sont prises en considération. Les prairies semées depuis plusieurs années constituant des cultures fourragères pluriannuelles sont donc incluses dans l'étude. Les habitats en contact avec les prairies font également partie de l'étude : boisements limitrophes, ourlets, haies, mégaphorbiaies, cariçaies ou friches herbacées.

Le projet déposé par la LPO France en 2019 auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine a pour objectif d'établir un diagnostic botanique et écologique sur les prairies de ce site. Dans le détail, il vise à :

- mieux connaître le cortège floristique de ces prairies,
- évaluer les potentialités biologiques de la parcelle et de son environnement proche,
- appliquer un Indice de Valeur Écosystémique (IVE) à chaque parcelle prairiale,
- identifier les enjeux sur les communautés végétales,
- localiser les secteurs à forts enjeux,
- mettre en place un suivi à long terme sur un échantillon de parcelles représentatives,
- mettre à disposition un outil de travail pour les opérateurs N2000 et les gestionnaires de milieux naturels.

Il est conçu dans la continuité des travaux similaires menés sur les prairies du site N2000 Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran (*Terrisse et al., 2003, 2012 LPO France*).

## 2 Méthode

Le diagnostic porte sur la totalité des prairies du site N2000. Un travail de localisation et de photo-interprétation de ces milieux a donc été réalisé en amont des expertises de terrain. Dans cette phase de préparation, plusieurs méthodes ont été utilisées et recoupées :

- étude du Registre Parcellaire Graphique daté de 2017,
- étude des campagnes aériennes de l'IGN,
- étude des fonds *Googlemaps* 2018.

Toutes les parcelles identifiées par photo-interprétation comme des cultures céréalières, des parcelles de vignes, des boisements ont naturellement été écartées.

Les lots de prairies ont été détourés sous SIG (QGIS). Dans un premier temps, 140 parcelles ont ainsi été identifiées. Après la phase de diagnostic sur le terrain, ce sont finalement 120 prairies qui ont fait l'objet d'un diagnostic. Cet ajustement s'explique par : des regroupements de parcelles identiques, par des défauts de photo-interprétation, par des erreurs d'affectation au sein du RPG, par l'impossibilité d'accéder à des parcelles.

L'objectif affiché de la méthode est de proposer un Indice de Valeur Ecosystémique, ou IVE, à l'échelle de chaque parcelle prairiale du site. Il s'agit donc d'établir une cotation en fonction de plusieurs paramètres biologiques déterminants. La méthode est globalement reprise des travaux déjà réalisés par la LPO France sur cet indice. Toutefois, des ajustements et des compléments ont été faits pour au final proposer une évaluation reprenant différents critères :

- Un critère sur le cortège floristique prairial. Pour ce travail, nous nous sommes appuyés sur le travail du CBNSA, dont une synthèse a été éditée : « *BISSOT R., GOUEL S. & LAFON P., 2019. Les prairies alluviales d'Aquitaine et de Poitou-Charentes. Typologie, répartition, écologie, dynamique et gestion. Conservatoire botanique national Sud-Atlantique. 75 p. + annexes* ». En collaboration avec le CBNSA, une fiche de terrain a été établie avant la phase de terrain, elle est présentée en annexe 1. Les différents types de prairies connues en Poitou-Charentes et susceptibles d'être observés dans cette vallée ont été listés dans cette fiche de terrain. Un critère de surface est associé. Par exemple, lorsque l'observateur identifie une prairie appartenant au *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis* sur 80% de la parcelle, il note l'indicateur '3' correspondant à une occupation surfacique de plus de 70% de la parcelle. Une ligne est dédiée aux prairies non identifiées précisément ainsi qu'une ligne dédiée aux prairies dégradées.
- Un critère sur la physionomie générale de la parcelle. La dynamique de la parcelle est ici identifiée : surfaces de prairies, de roselières, de mégaphorbiaies, de friches, d'ourlets.
- Un critère sur la présence d'espèces patrimoniales.
- Un critère sur les bordures et l'environnement immédiat de la parcelle : présence de boisements, de haies, de prairies, de parcelles agricoles attenantes.
- Un critère sur la gestion, finalement écarté des analyses car très difficile à évaluer sur le terrain.

Les fiches de terrain ont été par la suite saisies dans un tableur *Excel* permettant d'archiver les données brutes et d'automatiser le calcul de l'IVE.

Le calcul de l'IVE est appliqué de la manière suivante :

- Un bonus fort pour les prairies clairement rattachées à des cortèges remarquables (*Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis*, *Bromion racemosi*) : +4 points pour ce type de prairie sur + de 70% de la parcelle.
- Un malus fort pour les prairies dégradées par un semis, nombreuses sur le site N2000 : -4 points pour une prairie dégradée sur + de 70% de la parcelle. Un fond floristique remarquable, mais relictuel, peut être observé au sein de ces prairies semées, perturbées et probablement fertilisées.
- Pas de dégradation de la notation, voire un petit bonus, pour les prairies non rattachées à un groupement floristique caractéristique, pour les prairies nécessitant une étude botanique complémentaire, pour les prairies occupées par des mégaphorbiaies, des roselières ou des cariçaies.
- Un bonus pour les prairies entourées de haies ou d'un environnement favorable à la biodiversité (+ 2 au maximum).
- Un malus fort pour les prairies en déprise occupée par des ourlets ou des friches.
- Un bonus assez fort pour la présence d'espèces patrimoniales, rares sur les prairies du site N2000 de la Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac.

Limites de la méthode :

- Le « biais observateur » lié à la lecture de la végétation existe. Ce paramètre connu sur travaux portant sur les rattachements phytosociologiques peut être important dans cette étude.
- Comme convenu au début de l'étude, la clé d'identification du CBNSA a été utilisée. Ainsi, les relevés phytosociologiques n'ont pas été réalisés de manière automatique sur l'ensemble des prairies.
- Toutes les parcelles prairiales ont été visitées, mais elles n'ont pas fait chacune l'objet d'un inventaire floristique exhaustif. Des espèces indicatrices et/ou patrimoniales ont pu échapper aux botanistes.
- Les parcelles ont été visitées une seule fois au printemps, les phénologies tardives n'ont pas été étudiées.
- Quelques parcelles potentiellement intéressantes n'ont pas été visitées au niveau de la Vinade, commune de Bassac.
- Quelques parcelles prairiales relictuelles aux environs de l'Île Domange à Angeac demanderaient une étude botanique plus approfondie.

Pour qualifier l'IVE, 5 classes issues des notes ont été établies. La note maximale est de 13 points (non atteinte pour les prairies du site), la note minimale est de -8 points (non atteinte pour les prairies du site). La ventilation des parcelles prairiales dans les classes a été réalisée selon la méthode des quintiles. L'échantillon ayant servi au calcul des quintiles intègre les parcelles du site N2000 de la Vallée du Né et de ses affluents qui a lui aussi fait l'objet d'une expertise en 2021.

- IVE très élevé (de 8 à 10 points): correspond à des prairies jugées en bon état de conservation, où un cortège floristique typique et non dégradé est observé (principalement du *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis*), entourées de haies et de parcelles à haute valeur biologique, avec souvent la présence modérée d'une roselière, d'une mégaphorbiaie, d'une cariçaie venant diversifier la structure végétale.
- IVE bon (de 6 à 7 points) : il s'agit de prairies où un cortège floristique typique, remarquable, et peu dégradé a été observé, ou alors un cortège non identifié précisément qui ne vient pas dégrader la notation. Les parcelles sont ceinturées de haies sur leur totalité ou sur une partie seulement.
- IVE moyen (2 à 5 points) : correspond souvent à de prairies dont le cortège floristique n'a pas été identifié précisément, les ourlets et les friches en bordure de la parcelle sont souvent notés.
- IVE faible (note de 0 à 1): prairies dégradées par un semis fourrager, l'environnement immédiat est souvent appauvri.
- IVE très faible (note de -1 à -4) : prairies dégradées par un semis fourrager, les haies de ceintures sont souvent fractionnées et relictuelles, l'environnement immédiat est appauvri.

L'ensemble des données et des calculs sont compilés dans un tableur *Excel* fourni avec les rapports.

Ce rapport de synthèse est associé à un atlas de 35 cartes reprenant les différents paramètres déclinés à l'échelle de la parcelle.

### 3 Etat des connaissances

Bien que le DOCOB (*Biotope 2009*) ne comporte pas de diagnostic floristique sur les prairies, il met déjà en évidence les enjeux existants sur le site :

- *'l'élevage, et donc également les prairies qui l'accompagnent, disparaissent au profit des cultures intensives et certains propriétaires préfèrent souvent, en fin de carrière, vendre leur terres à des particuliers voulant construire. Le paysage s'est donc beaucoup transformé ces 20 à 30 dernières années (p.14)',*
- *'Il y a quarante ans les prairies de la vallée étaient vouées à l'élevage (p.16)',*
- *'Fort déclin de l'activité d'élevage : diminution des exploitations et des surfaces en prairies (p.25)',*
- *'Le contexte de la vallée alluviale de la Charente est principalement agricole. Les problématiques liées au maintien des milieux ouverts, de l'occupation du sol et de la nature des cultures (et notamment le ratio Prairies/Grandes cultures) sont majeures sur le site (p.50)',*
- *'Le Damier de la Succise (UE 1065) et le Cuivré des marais (UE 1060) fréquentent certaines prairies humides et mégaphorbiaies abritant leur plante hôte. Les populations observées présentent des effectifs réduits et localisés : respectivement la vallée de la Boème et la vallée de l'Echelle (p.53)'.*

- Espèces d'intérêt communautaires du site N2000 utilisant les habitats de prairies : Vison d'Europe *Mustela lutreola\**, Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi*, Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*, Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*, Cuivré des marais *Thermolycaena dispar*, Damier de la Succise *Euphydryas aurinia* entre autres.

Le DOCOB n'évoque pas la possibilité que les prairies du site puissent être intégrées aux habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats. Elles ne sont donc pas cartographiées.

La fiche descriptive sur le site du MNHN mentionne des 'prairies humides inondables à *Gratiola officinale*'. Pourtant, cette espèce n'a à notre connaissance jamais été observée sur le site (source : OBV consulté en mars 2022 et visite de toutes les prairies en 2021).

Le travail du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique publié en 2019 va venir améliorer de manière significative les connaissances sur les prairies de Poitou-Charentes. Ainsi, en 2018, le CBNSA (S. Gouel) effectue 5 relevés phytosociologiques sur les prairies du site N2000, rattachés pour certains d'entre eux à l'habitat « 6510-1 Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest », sous-alliance du *Lino angustifolii-Oenanthenion pimpinelloidis*.

Quelques données botaniques opportunistes sont également disponibles sur l'OBV.

#### 4 Relevés de terrain

Une journée pour tester la méthode a été organisée le 15 avril 2021. Elle a réuni les différents partenaires : CBNSA, animateurs des sites N2000, botanistes de la LPO France et de Charente Nature.

Les relevés de terrain ont été effectués par 5 opérateurs entre le 26 mai 2021 et le 15 juin 2021. Cette période a permis de réaliser les expertises avant les fauches. Chaque parcelle a été visitée durant une période d'une demi-heure environ (variable selon l'accès et la surface de la parcelle). Pour chaque parcelle, les critères définis sur la fiche de terrain ont été renseignés. Un arrêté préfectoral a été établi pour donner l'autorisation d'accès aux propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel, consultable en annexe 3.

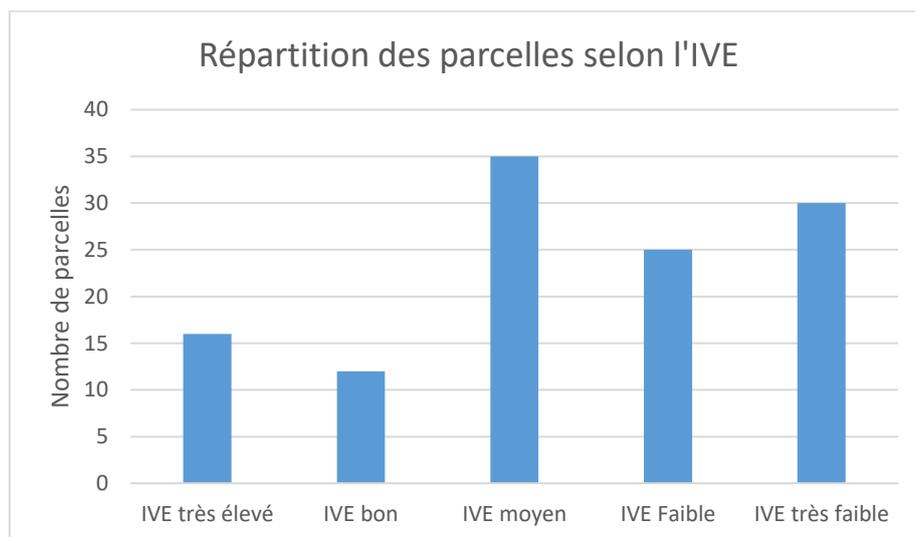
#### 5 Résultats

L'ensemble des cartes est disponible dans un deuxième rapport intitulé 'atlas cartographique'. Il présente les résultats à l'échelle de la parcelle pour différentes thématiques : évaluation de l'IVE, localisation des habitats d'intérêt communautaire, localisation des parcelles en déprise, localisation des parcelles dérivant vers des mégaphorbiaies/roselières/cariçaies.

## 5.1 Bilan à la parcelle

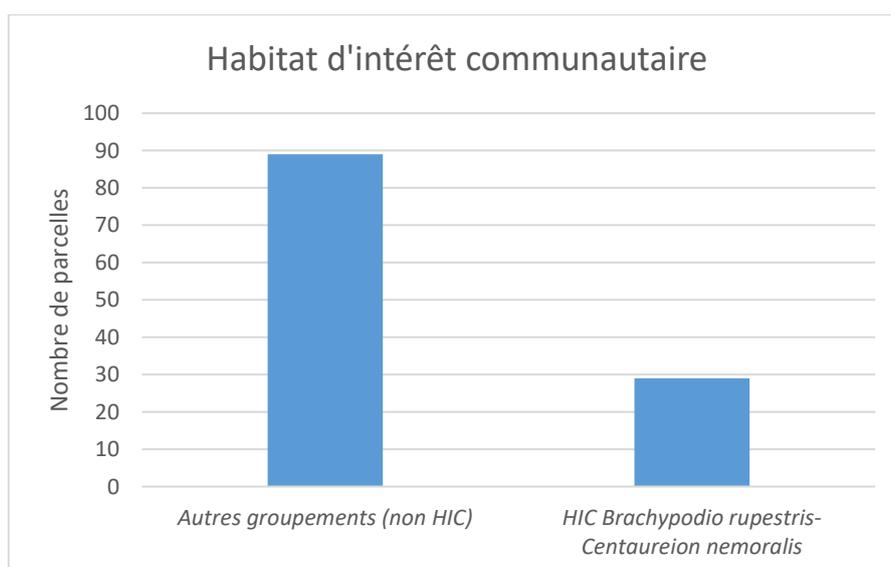
Les prairies expertisées représentent une surface de 198 hectares, soit 3,6% du site Natura 2000.

Le graphique 1 indique le nombre de parcelles par classe d'IVE. Les deux dernières classes à droite du graphique cumulent les parcelles fortement dégradées. Elles sont au nombre de 55, soit près de la moitié de l'échantillon (46%). A l'opposé, les classes à gauche du graphique sont représentatives de parcelles en bon état écologique, elles sont au nombre de 28, soit 23% de l'échantillon.



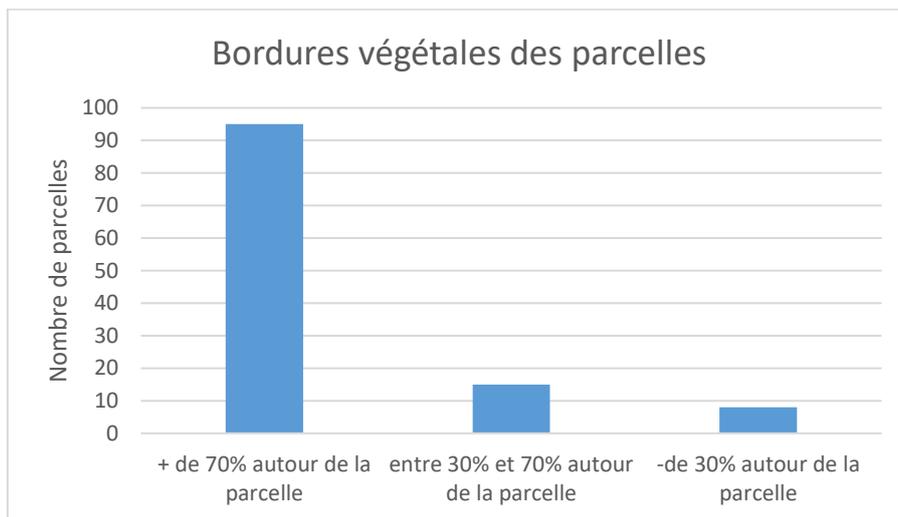
Graphique 1 : nombre de parcelles selon la classe IVE

Ci-dessous, le graphique 2 met en évidence le nombre de parcelles sur lesquelles un habitat d'intérêt communautaire a été détecté, sur toute ou partie de la prairie. Seule l'alliance de *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis* a été observée, sur 29 parcelles soit 24% de l'échantillon.



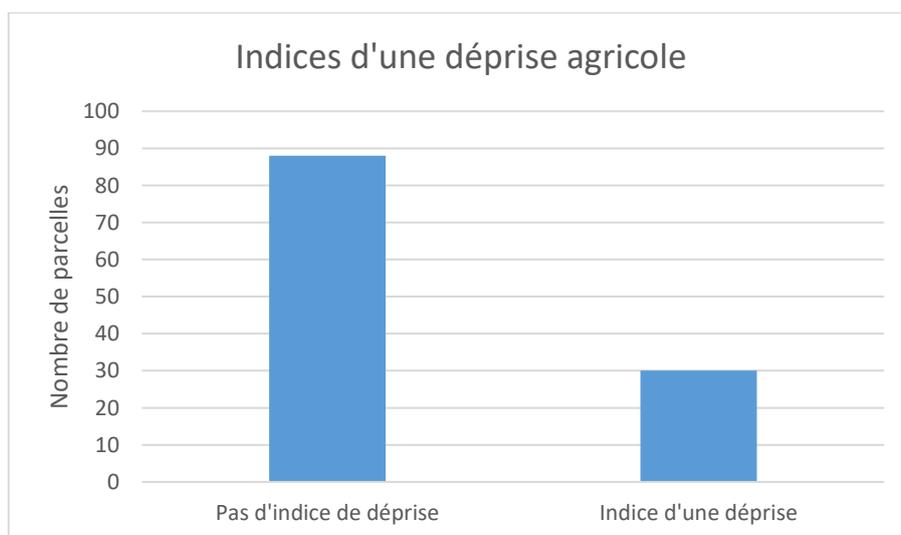
Graphique 2 : fréquence du *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis*

Le graphique 3 porte sur les bordures arbustives et arborées des parcelles. Les haies et boisements limitrophes sont bien présents autour des parcelles prairiales : 95 parcelles sont entourées de bordures végétales sur plus de 70% de leur périmètre, soit 80% de l'échantillon. Ce paramètre est à corrélérer avec la très forte progression des peupleraies qui bien souvent entourent les prairies. Lorsqu'elles sont entretenues de manière modérée, avec notamment la conservation d'une strate arbustive et herbacées sous les peupliers, elles peuvent être favorable à la diversité faunistique et floristique.



Graphique 3 : les bordures végétale des parcelles prairiales

Enfin, le graphique 4 reprend les indices notés sur le terrain d'une déprise agricole. Il peut s'agir de la présence de ligneux dans la prairie ou alors la présence d'ourlets nitrophiles en bordure de la parcelle. Comme indiqué dans le rapport, cette déprise agricole, et en particulier la disparition de l'élevage, est depuis longtemps connue. Un très grand nombre de prairies ont déjà disparu, remplacées par des cultures et des peupleraies. On note 30 parcelles avec des indices de déprise, soit 25% de l'échantillon.



Graphique 4 : indices d'une déprise agricole

## 5.2 Résultats floristiques

### 5.2.1 Exemples de prairies « IVE faible »



Photo 1 : prairie TL0906-2 au sud de Bassac

Sur cette parcelle de Bassac (photo 1), la strate herbacée est largement dominée par un semis dense de Fétuque élevée *Schedonorus arundinaceus*. Cette robuste graminée vivace couvre le sol et domine le tapis végétal. La diversité floristique est faible, les Fabacées et les Astéracées sont observées de manière rare et très disséminée. Le semis dégrade fortement la notation IVE. C'est donc une prairie altérée par une ou des dégradations d'origine anthropique entraînant la perte de la signature caractéristique du groupement végétal. Malgré la présence de boisements en bordure (à droite sur la photo), la cotation générale de cette parcelle est faible, l'évaluation est 'IVE faible'.



Photo 2 : prairie PPC13 au nord-est de Saint-Trojan

La parcelle PPC13 est entièrement ceinturée de boisements, permettant de noter positivement l'environnement de la prairie. Bien que ce critère puisse être discuté car il s'agit souvent de peupleraies, lorsque ces plantations sont entretenues de manière modérée elles peuvent constituer des milieux favorables à la faune et à la flore. En revanche, c'est ici une « implantation de prairie ». Derrière ce terme technique utilisé en agriculture, c'est le constat d'un bouleversement floristique de la prairie : le semis et la fertilisation entraînent un appauvrissement et une banalisation du cortège prairial. Le semis d'espèces graminéennes provoque un étouffement des espèces spontanées des prairies plus basses et plus ouvertes, phénomène pouvant perdurer durant de longues années. Afin d'optimiser le rendement fourrager, la fertilisation NPK est pratiquée à très grande échelle, bien que les modalités exactes de cette opération ne soient pas identifiées dans le cadre de cette étude. L'état de conservation est jugé mauvais pour cette parcelle, entraînant une évaluation de l'IVE 'faible'.

De manière générale, les paramètres principaux dégradant l'évaluation sont :

- Une typicité floristique mauvaise à moyenne. Il ne s'agit pas de prairies naturelles, mais de prairies semées. L'espèce la plus utilisée pour « améliorer » le rendement de fourrage est la Fétuque élevée *Schedonorus arundinaceus*, peut-être sous la forme d'une robuste variété fourragère. Elle peut persister plusieurs dizaines d'années au sein de la parcelle semée. Sur le terrain, ce type prairial est facilement détectable : dominance de *Schedonorus arundinaceus* et de quelques autres graminées de grande taille des sols riches, strate herbacée homogène, dense et haute, diversité floristique

faible se traduisant notamment par l'absence de variation dans la coloration des floraisons, par la rareté des Fabacées et des Astéracées. Elles se différencient nettement des prairies plus basses, fleuries et diversifiées. Elles sont très probablement l'objet d'une fertilisation NPK qui entraîne une dérive, une banalisation et un appauvrissement du cortège floristique (*Jacquemyn 2002, Mauchamp 2014*).

- Une fragmentation des prairies provoquant un isolement des parcelles. L'environnement immédiat de la parcelle est un élément écosystémique important : une parcelle au cœur d'un secteur préservé de prairies est protégée et résiliente, elle constitue un réservoir génétique pour la dissémination et la préservation des espèces.
- Une absence ou une fragmentation des haies ou des boisements entourant la parcelle. Ces strates arbustives et/ ou arborées sont des éléments structurants en bordure de parcelle, contribuant à augmenter l'intérêt écologique de la parcelle : protection contre l'érosion des sols, protection des troupeaux, rôles importants dans les cycles de l'eau et de l'azote, milieux très utilisés par la faune.

### 5.2.2 Exemples de prairies « IVE très élevé »



*Photo 3 : prairie PPC32 de Champ Buzin à Jarnac*

Avec la répétition des diagnostics floristiques sur ce site durant le printemps 2021, l'opérateur identifie très vite ce type de prairies en entrant sur la parcelle : la strate herbacée est plus basse et moins dense que les prairies permanentes artificielles, les floraisons sont diversifiées. Ces prairies jugées en bon état de conservation paraissent beaucoup plus fréquentées par l'entomofaune. Il s'agit d'un ressenti visuel et auditif récurrent et non d'un diagnostic : au

moment des périodes chaudes de la journée, une activité intense de l'entomofaune est observée et parfois entendue. Cette impression est absente dans les prairies artificielles. De manière générale, la diversité des familles végétales au sein de ces prairies et la qualité de structurelle de la prairie permettent la fréquentation d'une diversité de pollinisateurs et de différents types d'insectes, en fonction de leur mode d'alimentation (prédateur, piqueur-suceur, broyeur, butineur...) et de leur besoin pour la reproduction et la croissance des stades larvaires (*Steffan-Dewenter & Leschke, 2003, Carvell 2002, Fumy et al 2021*).

La parcelle PPC32 de Champ Buzin (photo 3) est identifiée avec un IVE élevé (relevé 628275 dans le tableau 2 page suivante). Un groupement prairial typique est noté (*Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis*), elle est entourée de haies, de boisements, de prairies, quelques espèces patrimoniales y ont été observées, des cariçaies viennent diversifier une partie de la parcelle. Une évaluation « IVE très élevé » lui est attribuée.

Huit relevés phytosociologiques ont été réalisés en 2021 sur ce type de prairies jugée en bon état écologique au sein du site N2000, consultables dans le tableau 1 page suivante.

observateur	T. Lefort	T. Lefort	3. Besse/V. Corne	T. Lefort	3. Besse/V. Corne	3. Besse/V. Corne	D. Suarez	D. Suarez
id_releve OBV	628275	628279	636543	628277	636526	636531	640111	640100
Date observation	07/06/2021	09/06/2021	14/06/2021	09/06/2021	15/06/2021	15/06/2021	08/06/2021	31/05/2021
Longitude (x)	-0.241358840567191	-0.140637724375042	0.0469639230537686	-0.135577531130167	0.0231099	0.2037435	0.14189213438532	0.29498989077509
Latitude (y)	45.7480242164153	45.6778416392364	45.604211027858	45.677886197913	45.6073657	45.67774	45.5256133606186	45.5712351493359
Alliance	<i>Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis</i>							
Sous-alliance	<i>Lino angustifolii-Oenanthonium pimpinelloid</i>	<i>Brachypodio rupestris-Gaudinienion fragilis</i>	<i>Brachypodio rupestris-Gaudinienion fragilis</i>					
Association/groupe	<b>Groupe à Gaudinia fragilis et Galium verum</b>	<b>Groupe à Gaudinia fragilis et Galium verum</b>	<b>Groupe à Gaudinia fragilis et Galium verum</b>					
Code N2000	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude
Surface m2	150	200	30	200	30	30	100	100
h / Strate herbacée - recouvrement	100	95	98	95	98	100	100	100
Nbre d'espèces	47	47	31	48	25	27	24	24
<b>Groupe à Gaudinia fragilis et Galium verum combinaison caractéristique</b>								
<i>Galium verum</i> L., 1753	r	r	1	r	1	+		
<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	2a	r						
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	r	r	r					
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	r		2a				1	
<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell., 1915	r					r		
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	2a	r		r	1	+		
<b>Groupe à Gaudinia fragilis et Galium verum espèces compagnes</b>								
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	4	2	2a	2	2a	1	2	1
<i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799			2a		1	2a		
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	1	r		r	+	2a	+	+
<i>Festuca rubra</i> L., 1753	3				+	+	+	+
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779		r	1			1	+	+
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753			+		1	+	+	+
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	1	3	2b	2	1	1		
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	r	1	1	2	2a	+	+	+
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	1	1	+	1			+	1
<b>Espèces du Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis</b>								
<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P.Beauv., 1812								+
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell., 1914			r					
<b>Espèces du Lino angustifolii-Oenanthonium pimpinelloid</b>								
<i>Bromus racemosus</i> L., 1762	2a	1		1				
<i>Linum usitatissimum</i> subsp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell., 1912		1	r			r		
<i>Carex tomentosa</i> L., 1767	r	r						
<i>Euphorbia illirica</i> Lam., 1788				r				
<i>Vicia cracca</i> L., 1753					r			
<b>Espèces des Festuco-Brometea</b>								
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817		r	r	r		r	+	+
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869							2	1
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	r							+
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753					r		+	
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768							+	
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826							+	
<i>Briza media</i> L., 1753						r		
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	r	r	r	r				
<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	r							
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762							+	+
<b>Autres espèces fréquentes</b>								
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753		r	+	r	+	1	+	+
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	1	2	+	1	1	+		
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	r	r	+	r	1	+		
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791		r	1				+	+
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753			+		+	+	+	+
<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	r		+	r	r			
<i>Galium mollugo</i> L., 1753				r		r		+
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816						r	+	+
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753		r	1	1				
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	1	r		1				
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	r	r		r				
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	r	3		2				
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	r	r		r			+	
<i>Rubus</i> L., 1753	r	r	2					
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	r		r		+			
<i>Trifolium repens</i> L., 1753		r		r				+
<i>Vicia sativa</i> L., 1753			+			r		+
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	r	r		r				
<i>Carex hirta</i> L., 1753	r				+			
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800		r		1	+			
<i>Carex otrubae</i> Podp., 1922	r		+					
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838		r		r				
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	2b					2a		
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	1			r				
<i>Cyperus longus</i> L., 1753		r			r			
<i>Daucus carota</i> L., 1753							+	+
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	1	r						
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	r		+	r				
<i>Galium album</i> Mill., 1768								
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753		r						+
<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753		r		r				
<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	r	r						
<i>Lotus glaber</i> Mill., 1768		1		1				
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762		r		r				
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792		r		1				
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	1			r				
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753							+	+
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753		r		1				
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769		r	r					
<i>Tragopogon eriospermus</i> Ten., 1823		r		r				
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753		r		r				
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753				r		r		
<b>Autres espèces (nbre)</b>	13	5	3	9	4	1	3	3

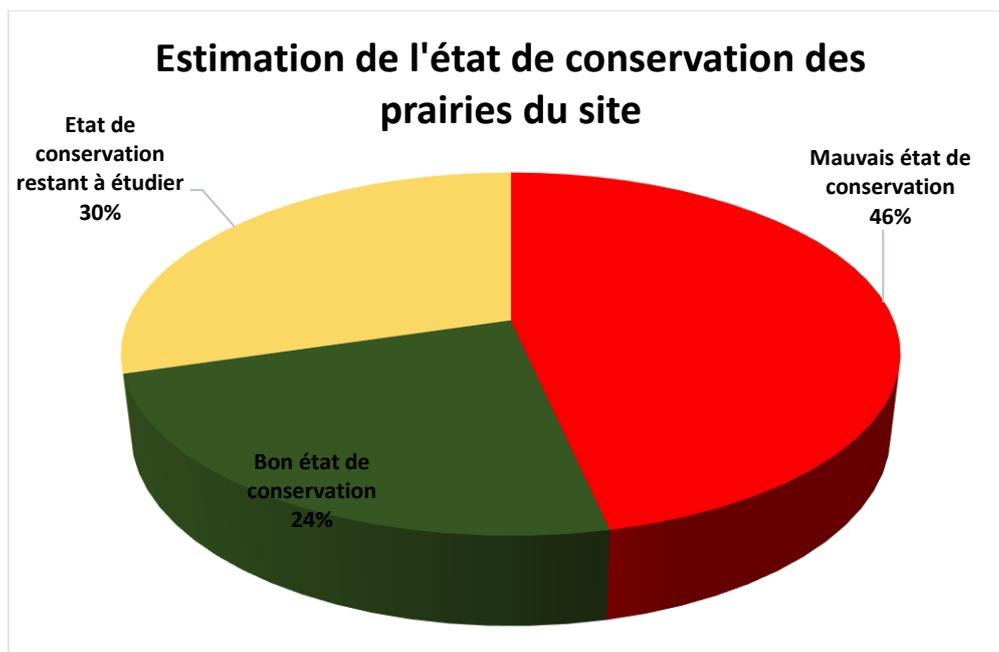
Tableau 1 : relevés sur le *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis*

Les relevés du tableau 1 permettent de dégager des informations intéressantes :

- Nous n'avons pas identifié ou localisé de groupements rattachables à la classe des *Agrostietea stoloniferae*, c'est-à-dire des prairies nettement humides. Toutefois, il est probable que l'alliance du *Bromion racemosi* soit présente mais nous ne l'avons pas détectée. Les relevés concernent uniquement des prairies mésophiles à mésohygrophiles, peu humides, de la classe des *Arrhenatheretea elatioris*.
- Une alliance est particulièrement mise en évidence : le *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis*. Il s'agit de prairies fauchées et/ou pâturées de manière extensive, de répartition thermo-atlantique et supraméditerranéenne.
- Cette alliance est identifiée comme représentative de l'habitat d'intérêt européen « 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude ».
- Deux sous-alliances sont également identifiées : le *Lino angustifolii-Oenanthenion pimpinelloidis* et le *Brachypodio rupestris-Gaudinienion fragilis*. Ces deux syntaxons sont identifiés comme représentatifs de l'habitat d'intérêt européen « 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude ».
- La combinaison d'espèces caractéristiques est : *Galium verum*, *Hordeum secalinum*, *Trisetum flavescens*, *Lotus corniculatus*, *Potentilla reptans*, accompagnées d'*Arrhenatherum elatius*, *Centaurea decipiens*, *Schedonorus arundinaceus*, *Holcus lanatus*, *Silaum silaus*, *Lathyrus pratensis*, *Festuca rubra*, *Dactylis glomerata*.

### 5.2.3 Evaluation de l'état de conservation

Si l'on considère les classes 'IVE très élevé' et 'IVE bon' comme représentatives de prairies en bon état de conservation, les classes 'IVE faible' et 'IVE très faible' comme des prairies en mauvais état de conservation et la classe 'IVE moyen' comme des prairies restant à étudier de manière plus approfondie, les proportions sont les suivantes :



Graphique 5 : estimation de l'état de conservation des prairies

L'état de conservation affiché sur le graphique 5 est fortement corrélé à la présence de prairies dégradées par des semis d'espèces fourragères et, à l'opposé, par la présence de groupements floristiques remarquables. On retiendra que près de la moitié des prairies du site N2000 sont considérées comme en mauvais état de conservation (46%).

Toutefois, la notion 'd'état de conservation' reste à éclaircir. Nous avons en effet mis en évidence la présence de groupements floristiques remarquables, notamment celui du *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis*, représentés par des prairies mésophiles à mésohygrophiles. Il est probable que ces groupements soient en fait une dérive d'associations végétales plus hygrophiles, plus humides, ayant très fortement régressées sous l'effet des profondes modifications de la vallée à l'œuvre depuis 70 ans. Dans ce cas, l'état de conservation des prairies aurait en réalité subi une forte érosion générale. Les données floristiques anciennes et bibliographiques étant inexistantes pour évaluer cette tendance sur cette vallée, l'hypothèse est donnée sous réserve. En tous les cas, la trame prairiale de la vallée n'est aujourd'hui qu'un reliquat dégradé et fragmentaire de celle existant avant les années 1960.

#### 5.2.4 La flore patrimoniale

La flore patrimoniale est très rare sur les prairies du site N2000. Sont considérées comme patrimoniales : les espèces inscrites comme déterminantes ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine ou dans les départements concernés, les espèces protégées, les espèces évaluées comme menacées en Poitou-Charentes (de 'NT' à 'CR').

Quelques rares espèces patrimoniales ont été repérées durant les prospections de 2021.

**Le Trèfle étalé *Trifolium patens***, espèce évaluée 'NT' (quasi-menacée) en Poitou-Charentes et déterminante ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine. Observée au niveau de Champ Buzin à Jarnac, sous la forme de quelques stations disséminées au sein des prairies mésohygrophiles. Ce trèfle est très rare sur le site N2000, ses populations se sont probablement effondrées avec la disparition des prairies locales.



Photo 4 : *Trifolium patens*

**Le Souchet odorant *Cyperus longus***, espèce évaluée 'LC' (non menacée) en Poitou-Charentes, déterminante ZNIEFF dans le département de Charente. Elle est commune localement, surtout au niveau des mégaphorbiaies et des roselières, des fossés eutrophes, plus rarement dans les prairies.



Photo 5 : *Cyperus longus*

**La Fritillaire pintade *Fritillaria meleagris*** est présente dans la vallée, mais dans le cadre de cette étude nous ne l'avons pas repérée. C'est une espèce précoce (mars/avril) notée par N. Leblond au niveau des prairies de Champ Buzin à Jarnac au printemps 2021. Elle doit être très rare sur les prairies du site, mais plus fréquente dans les sous-bois frais. Evaluée 'NT' (quasi-menacée) en Poitou-Charentes et déterminante ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine.



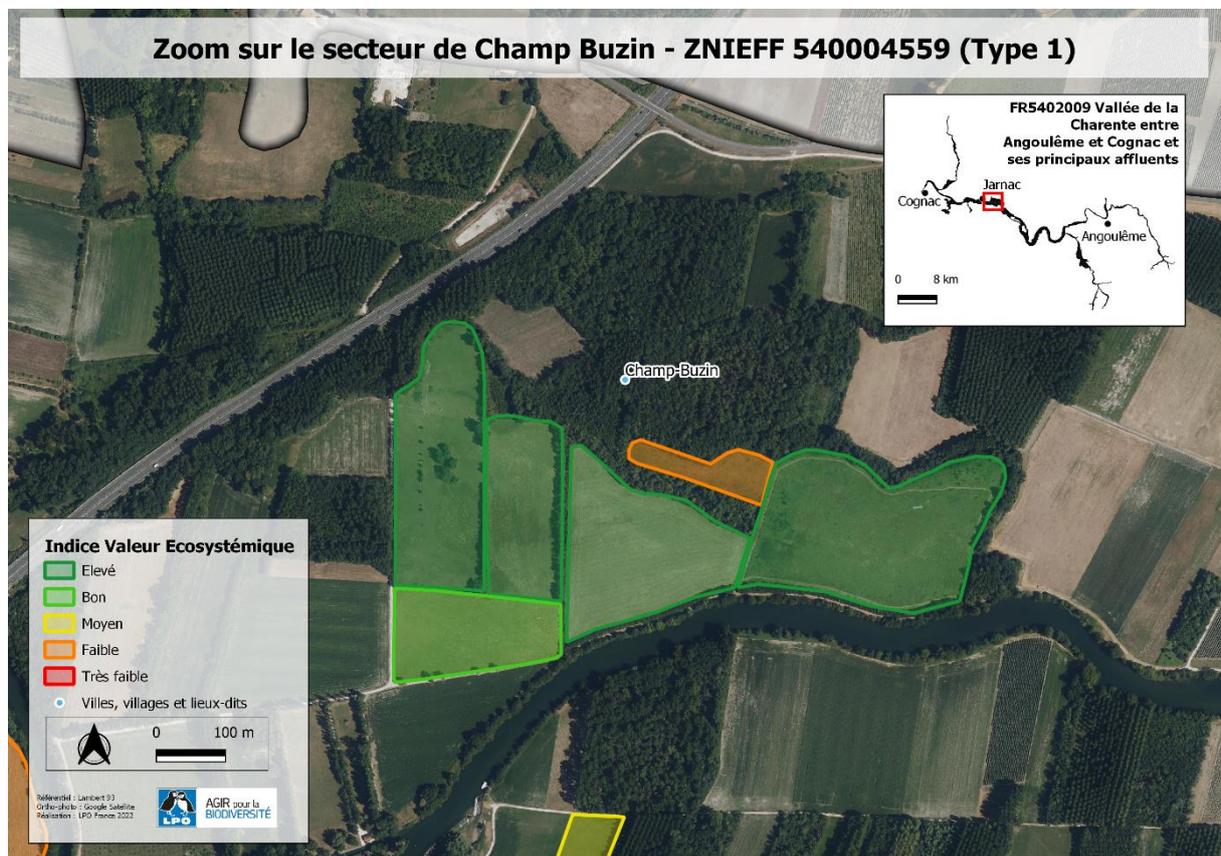
Photo 6 : *Fritillaria meleagris*

*Oenanthe fistulosa* a été notée sur une parcelle de la vallée, c'est une espèce déterminante ZNIEFF en Charente.

Dans son inventaire de 2021 (OBV), N. Leblond note également des espèces déterminantes ZNIEFF sur une prairie de Champ Buzin : *Oenanthe silaifolia*, *Galium debile*, *Alopecurus bulbosus*, *Carex divisa* non observées dans le cadre de cette étude (prairies visitées le 9 juin par T. Lefort). Cet inventaire vient renforcer l'intérêt floristique de cet ensemble de parcelles déjà identifiées comme remarquables.

## 6 Exemple de gestion conservatoire sur les parcelles de Champ Buzin à Jarnac

Comme le diagnostic floristique l'a montré, les parcelles situées au sud de Jarnac au niveau de Champ Buzin constituent le seul îlot important de prairies en bon état de conservation sur l'ensemble du site N2000 de la Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac (carte 1).



Carte 1 : IVE des prairies de Champ Buzin

Ces parcelles appartenant à l'Etat ont fait l'objet d'une convention de gestion entre le Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes et des éleveurs à partir de 2009. Cette convention a été établie dans le cadre des mesures compensatoires à la construction du contournement sud de Jarnac.

Les conventions de gestion, signée pour 5 ans, étaient basées sur :

- une interdiction de labourer,
- une interdiction d'utiliser des produits dits phytosanitaires : herbicides, fongicides, insecticides, etc...,
- une interdiction de fertiliser,
- une interdiction de déposer des déchets ou des gravats,
- un pâturage tournant sur 1/3 des surfaces au maximum entre le 15 avril et le 30 août,
- un pâturage possible du 1<sup>er</sup> septembre au 15 avril,
- un fauche au 14 juillet au plus tôt pour les surfaces non-pâturées,
- un pâturage instantané printanier d'1 UGB/ha,
- un maintien des haies et ripisylves.

Depuis quelques années, ces conventions ne sont plus d'actualité et il existe un flou administratif et technique sur la gestion de ces parcelles. Toutefois, la DREAL Nouvelle-Aquitaine souhaite à nouveau confier la gestion au CEN Nouvelle-Aquitaine (M. Adam CEN NA, *com. pers.*). Ces parcelles font également l'objet d'une contractualisation dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

On constate ici que des mesures en faveur des systèmes prairiaux, par le maintien d'une activité agropastorale grâce un bail à clauses environnementales, ont permis de conserver ces quelques parcelles en relativement bon état de conservation. Cette situation est tributaire du maintien des éleveurs sur place, dans une vallée où les pâtures ont quasiment disparu.

## 7 Bilan et commentaires

- Au printemps 2021, 118 prairies du site Natura 2000 de la Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac ont été visitées par les botanistes de la LPO France et de Charente Nature. Un grand nombre de données floristiques ont été récoltées et saisies dans l'Observatoire de la Biodiversité Végétale, notamment les relevés phytosociologiques ayant permis d'identifier les groupements caractéristiques.
- Durant les années 1970, la plupart des prairies alluviales entre Angoulême et Cognac ont été retournées et remplacées par des monocultures intensives. Ainsi, depuis 50 ans, une très large majorité des prairies de cette vallée ont été remplacées par des cultures intensives monospécifiques et par des plantations de peupliers (source : <https://remonterletemps.ign.fr> et DOCOB du site daté de 2009). La toponymie locale est éclairante sur ces profondes modifications du paysage : la 'Prairie de Triac', la 'Prairie de Bassac', la 'Prairie de Saint-Amant', les 'Prés Dorville' sont aujourd'hui des secteurs de monoculture intensive, la 'Prairie de Julienne', la 'Prairie de Gondeville' sont devenues des boisements dominés par les peupleraies. Les 100 hectares de prairies humides de l'île Domange à Angeac-sur-Charente ont été convertis en cultures au début des années 1970.

- Le restant des prairies représente seulement 198 hectares, formant un réseau relictuel et très fragmenté au sein du site N2000. L'élevage a quasiment disparu de la vallée.
- Près de 50% des parcelles de l'échantillon sont considérées en mauvais état de conservation.
- Ce mauvais état de conservation est provoqué par des pratiques agricoles très néfastes à la biodiversité : sursemis, fertilisation, désherbage chimique sélectif, drainage et simplification de l'environnement immédiat des prairies.
- Ces pratiques agricoles entraînent une dégradation et une banalisation floristique : les groupements observés sont appauvris.
- Les prairies humides « naturelles » et inondables paraissent avoir disparu de cette vallée, seules des prairies appartenant à la classe des *Arrhenatheretea elatioris* ont été observées. Il s'agit de prairies mésohygrophiles à mésophiles, non à courtement inondables, à sol non engorgé en surface en été. Ce constat interroge : au sein du lit majeur d'un fleuve comme la Charente, pourquoi les groupements prairiaux franchement humides sont-ils absents (ou très rares) ? L'étude ne vise pas à répondre à cette question mais des hypothèses peuvent être avancées : enfoncement du lit mineur par la multiplication des ouvrages de régulation des eaux provoquant des dysfonctionnements profonds dans le système hydraulique au niveau du lit majeur, drainage des terres pour la mise en culture provoquant un assèchement des sols.
- Les parcelles de Champ Buzin près de Jarnac ont été identifiées comme le seul îlot restant de prairies en bon état de conservation.

**C'est au final un constat alarmant qui est établi pour les prairies de ce site N2000.**

**Avec la disparition des pratiques agropastorales extensives et traditionnelles, ce sont des pans entiers de la biodiversité qui ont disparu : les milieux ouverts de prairies constituent des sites privilégiés pour la flore, mais aussi pour la faune trouvant dans ces habitats des zones de refuges, d'alimentation, de reproduction. Il est hautement probable que la disparition des prairies et la dégradation de leur état de conservation sur ce site N2000, aient entraîné une très forte régression de la faune associée.**

**Ainsi, la disparition des prairies diversifiées provoque l'effondrement des cortèges associés : papillons, libellules, criquets et sauterelles, abeilles, bourdons, syrphes, coccinelles, coléoptères...constituant eux même une source importante d'alimentation pour les oiseaux notamment.**

## Bibliographie

- Abadie J.-C., Nawrot O., Vial T., Caze G. et Hamdi E.,** 2019 – Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 108 pages + annexes.
- Bensettiti F., Boulet V., Chavaudret-Laborie C. & Deniaud J.** (coord.), 2005. « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p
- Bissot R., Gouel S. & Lafon P.,** 2019. Les prairies alluviales d'Aquitaine et de Poitou-Charentes. Typologie, répartition, écologie, dynamique et gestion. Conservatoire botanique national Sud-Atlantique. 75 p. + annexes
- BKM,** avril 2009, DOCOB du site N2000 Vallée du Né et de ses principaux affluents, 161 p.
- Braschler et al.,** 2009, Effects of small-scale grassland fragmentation and frequent mowing on population density and species diversity of orthopterans : A long-term study, *Ecological Entomology* 34(3) : 321 – 329
- Carvell,** 2002, Habitat use and conservation of bumblebees (*Bombus* ssp.) under different grassland management regimes, *Biological conservation* 103(1) : 33-49
- CBNSA et al.,** 2018, liste rouge flore vasculaire de Poitou-Charentes, tableur Excel, validée en CSRPN.
- CEN Auvergne, CBN Massif Central,** 2019, Que me disent les plantes dans ma prairie ? Guide d'autodiagnostic des prairies à flore diversifiée d'Auvergne, 88 pages
- Conservatoire des sites naturels bourguignons,** 2003, Les prairies naturelles, actes des rencontres régionales d'octobre 2002, 36 pages
- Delassus, Magnanon et al.** (2014) « Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique de Brest, 262 p. (Les Cahiers scientifiques et techniques, 1)
- Fumy et al.,** 2021, Land-use intensity determines grassland Orthoptera assemblage composition across a moisture gradient, *Agriculture, Ecosystems & Environment*, Vol 315, 107
- Hirsch et al.,** 2003, The influence of matrix type on flower visitors of *Centaurea jacea* L., *Agriculture, Ecosystems and Environment* 98, 331 – 337
- Jacquemyn, H., R. Brys, & M. Hermy.** 2003. Short-term effects of different management regimes on the response of calcareous grassland vegetation to increased nitrogen. *Biological Conservation* 111 (2) : 137 – 147424
- Leslie Mauchamp.** Biodiversité et gestion des écosystèmes prairiaux en Franche-Comté. Sciences agricoles. Université de Franche-Comté, 2014. Français.
- Marini et al.,** 2009, Response of orthopteran diversity to abandonment of semi-natural meadows, *Agriculture, Ecosystems & Environment* Vol 132, Issues 3-4, 232-236
- Parc Naturel Régional des Vosges du nord,** 2020, Les prairies permanentes du massif des Vosges, typologie agroécologique et diagnostic prairial, 210 pages
- Steffan-Dewenter & Leschke,** 2003, Effets of habitat management on vegetation and above-ground nesting bees and wasps of orchard meadows in Central Europe, *Biodiversity and Conservation* 12(9) : 1953 – 1968
- Terrisse J., Déat E,** novembre 2012, Mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 PC70 : suivi de la valeur écologique des prairies alluviales (action S7), 2<sup>ème</sup> campagne, LPO France, 53 pages.
- Terrisse J., Daudon M.,** avril 2003, Mise en œuvre de DOCOB du site Natura 2000 PC 70, secteur 2 : évaluation de la valeur écosystémique des prairies alluviales, action A3 volet 2, LPO France, 41 pages.
- Tison J.M. et De Foucault B.** (coords), 2014. –*Flora Gallica*. Flore de France. Biotopie, Mèze, 1196p.

## Annexe 1 : fiche de terrain

Identifiant de la prairie :		GPS :	num photo :		
Typologie de la prairie (cf. clé des syntaxons CBNSA Prairies alluviales d'Aquitaine et de PC)					
<b>1=présence sur 1-30% de la parcelle, 2 : 30-70%, 3 + de 70%</b>					
Classe	Ordre	Alliance	1/2/3	Sous-alliance	1/2/3
Agrostietea stoloniferae (prairies hygro)	Groupements phyto indétectés (transitions, complexes de végétations, mélanges), utiliser 1/2/3	<i>Deschampsietalia cespitosae</i>	<i>Oenanthion fistulosae</i> (pas HIC)		
		<i>Potentillo anserinae-Polygonetalia avicularis</i>	<i>Potentillion anserinae</i> (pas HIC)		
			<i>Bromion racemosi</i> (pas HIC)		
			<i>Mentho longifoliae-Juncion inflexi</i> (pas HIC)		
			<i>Ranunculo repentis-Cynosurion cristati</i> (pas HIC)		
Arrhenatheretea elatioris (prairies mésohygro à méso)	<i>Arrhenatheretalia elatioris</i>	<i>Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis</i> (HIC 6510)	<i>Lino angustifolii-Oenanthion pimpinelloidis</i> (HIC 6510)		
			<i>Brachypodio rupestri-Gaudinienion fragilis</i> (HIC 6510)		
	<i>Trifolio repentis-Phleetalia pratensis</i>	<i>Cynosurion cristati</i> (pas HIC)			
	<i>Plantaginietalia majoris</i>	<i>Lolio perennis-Plantaginion majoris</i> (pas HIC)			
Gaïa aparine - Urticetea dioicae (ourlet nitrop.)					
Artemisietea (triches)					
Détection d'une association végétale (cf. CBNSA prairies alluviales d'Aquitaine et de PC)					
Commentaire sur la typologie (ex: réalisation d'un relevé phyto., rattachement difficile, présence de communautés basales non typiques du groupement identifié) :					
<b>Physionomie générale et dynamique de la parcelle</b>					
Prairie (indiquer 1/2/3)					
Roselières					
Magnocariçaies					
Mégaphorbiaies					
Présence de ligneux					
<b>Espèces patrimoniales (estimation des effectifs)</b>					
<b>Gestion constatée à la date de la visite</b>					
Inconnue					
Pâturage					
Fauche					
Broyage					
Abandon (présence d'ourlets nitrophiles à Gaïum aparine, Urtica dioica,...)					
Autres remarques sur la gestion : prairie artificielle/sursemis/surpâturage/ruđeralisation, EEE,.....					
<b>Structure et environnement</b>					
Bordures arborées et/ou arbustives (haies, ripisylves,bois) :					
Absence					
ou utiliser les classes 1/2/3					
Environnement naturel (parcelles attenantes) :					
non visible sur le terrain					
ou utiliser les classes 1/2/3					
<b>Autres informations</b> (par ex. modif. des contours de la parcelle définis sous SIG)					

## Annexe 2 : autorisation d'accès aux parcelles



Direction départementale  
des territoires

**Arrêté N°16-20|21 - 03 - 12 - 00019|**  
**autorisant l'accès à la propriété privée**  
**dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel**

La préfète de la Charente  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1 A et L.411-5 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

Vu la circulaire du 2 octobre 2007 concernant l'accès à la propriété privée dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel ;

Vu la demande de la Ligue pour la Protection des Oiseaux France du 25 janvier 2021, structure animatrice notamment des sites Natura 2000 "Vallée du Né" et "Vallée de la Charente d'Angoulême à Cognac" ;

**Considérant** que ces inventaires nécessitent l'accès à différentes propriétés privées situées dans les sites Natura 2000 (ZSC) "Vallée de la Charente d'Angoulême à Cognac" et "Vallée du Né et ses principaux affluents" ;

**Considérant** que le projet d'inventaires écologiques est porté par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) qui anime ces deux sites ;

**Considérant** que ce projet porte sur le suivi des prairies et des habitats associés à l'aide de l'indice de valeur écosystémique (IVE) ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Charente ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>**: En vue d'exécuter le suivi des prairies et des habitats associés sur les sites Natura 2000 "Vallée du Né" et "Vallée de la Charente d'Angoulême à Cognac" dans le département de la Charente, les agents chargés des opérations suivis ci-dessous :

M. LEFORT Thibault, pilote du projet et responsable secteur flore/habitat à la LPO,

M. BESSE Benjamin,

M. CORNET Valentin,

M. SUAREZ Davis,

Mme. PAJOT Céline,

M. DORFIAC Mathieu,

M. NEAU David,

7-9, rue de la préfecture  
CS 92901 - 16023 ANGOULÊME Cedex  
Tél. : 05.45.97.61.00  
[www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

1/2

sont autorisées à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes (à l'exception des locaux d'habitation), à franchir les murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations, dans l'ensemble des communes figurant sur l'annexe 1 et 2.

Ils devront tous être en possession d'une copie du présent arrêté ainsi que d'un ordre de mission, qui devront être présentés à toute réquisition.

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée du 15 avril au 31 décembre 2021.

**Article 3 :** Le personnel listé à l'article 1er est tenu de déclarer à la DDT de la Charente, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents survenus lors de ces prospections.

Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétaires résultant de ces opérations seront réglées, à défaut d'accord à l'amiable, par le tribunal administratif de Poitiers selon les modalités prévues au code de la justice administrative.

**Article 4 :** L'introduction des agents dans les propriétés closes autres que les maisons d'habitation ne pourra, cependant, avoir lieu qu'après l'accomplissement des formalités prévues par la loi du 29 décembre 1892 susvisée :

- l'affichage d'un avis, au moins dix jours avant, dans les mairies des communes concernées, à la diligence des maires.

- l'introduction dans les propriétés closes (à l'exception des maisons d'habitation) ne pourra avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété ; à défaut de gardien connu demeurant dans la commune, le délai ne courra qu'à partir de la notification au propriétaire. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les dits agents ou particuliers pourront entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Défense est faite aux propriétaires d'occasionner troubles ou empêchement à l'encontre des agents chargés de ces études.

Le personnel chargé des inventaires et prospections sera tenu de veiller à ne pas dégrader des cultures ou clôtures en la place.

**Article 5 :** Les maires des communes concernées seront invités à prêter leur concours et, au besoin, l'appui de leur autorité pour écarter les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution des opérations d'inventaires et de prospection envisagées. En cas d'opposition à ces opérations, il est enjoint aux fonctionnaires municipaux et à tous les agents de la force publique d'intervenir pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

**Article 6 :** Le présent arrêté cessera ses effets de plein droit s'il n'est pas suivi d'exécution dans les six mois de sa date de signature.

**Article 7 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de la transition écologique ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via "télérecours citoyen" accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 8 :** La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et notifié par courrier.

Angoulême, le 12 MARS 2021  
La préfète,  
Magali DEBATE